Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1997)

Heft: 3

Artikel: Plan directeur "Espace et aménagement"

Autor: Hähnle, Rolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957655

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plan directeur "Espace et aménagement"

(Voir plan page 30,31)

▶ **Rolf Hähnle**

Une grande partie des besoins futurs en volume bâti peut être couverte par l'existence d'importantes réserves de surfaces d'aménagement insérées dans le tissu urbain. Ainsi, les quartiers ne sont en général pas soumis à la pression des projets. Il n'y a par ailleurs aucune raison de restructurer les parties intactes et fonctionnelles de la ville. La stratégie sur laquelle s'appuie le plan directeur "Espace et aménagement" peut donc être définie comme suit:

- préservation de secteurs étendus de la ville, intacts et de bonne qualité
- amélioration de l'aménagement lorsque nécessitée par des conditions externes (par exemple émissions dues à la circulation) ou motivée par des intentions conceptuelles ciblées
- nouvelle affectation des secteurs de développement dans l'intérêt d'une évolution active et homogène de la ville.

Les contenus tirés de ces principes réunissent pour l'essentiel des dispositions traitant du domaine bâti et des éléments spatiaux structurants. Se fondant sur les études de base (Aménagement sectoriel "Urbanisme, espace urbain", concepts de quartiers), ils se composent des objectifs suivants:

a)Secteur bâti

Le secteur bâti doit être homogène tant du point de vue spatial que structurel. Résultat que l'on obtiendra en premier lieu par l'encouragement de formes de construction compactes et en ordre contigu dans le secteur du centre-ville. Les secteurs bâtis ne correspondant pas à leur situation et ne remplissant pas les exigences requises en matière d'affectation doivent faire l'objet de transformations. Il faut tenir compte le cas échéant tant de l'objectif d'atteindre une structure homogène des constructions que des conditions fonctionnelles existantes et futures.

Les zones de nouvelles constructions doivent servir entre autres au développement cohérent de l'ensemble du territoire bâti.

b) Eléments de répartition ou structurels

- En s'appuyant sur la structure historique de la ville, il faut déterminer un réseau marquant d'espaces routiers. Le caractère spatial de ce réseau doit être renforcé.

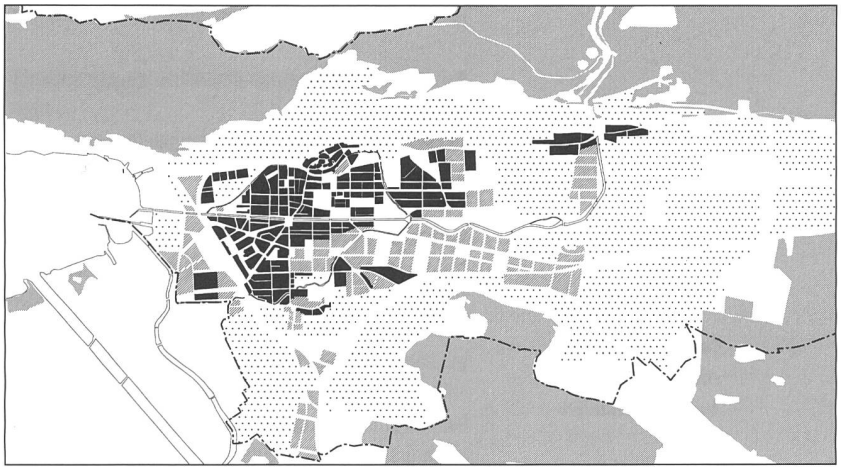

- Il faut garantir une structure de base en matière d'espaces verts et libres et mettre en valeur leur aménagement. Le secteur bâti doit pour cela être réparti en secteurs partiels bien délimités, cohérents et adaptés à l'échelle de la ville dans son ensemble. Il faut alors s'appuyer en premier lieu sur les éléments existants du paysage tels que lisières de forêt et cours d'eau qui doivent en particulier faire l'objet d'un aménagement attrayant.

Contenus du plan directeur, secteur bâti
Ebauche méthodologique

Le plan directeur "Espace et aménagement" s'appuie sur une différenciation des modes de construction du secteur bâti que se superpose à des comportements alternatifs en matière d'urbanisme. Leur combinaison fournit la clé de transposition du concept.

S'il existe un concept spatial, des dispositions urbanistiques peuvent être prises sans prédétermination de la forme concrète des bâtiments.

Typologie des formes urbaines

La conception du plan directeur utilise une typologie traditionnelle des formes urbaines. On distingue les catégories suivantes:

- Constructions en ordre contigu. Disposition usuelle des bâtiments en bordure de rue, l'ordre contigu sera appliqué aux secteurs centraux caractérisés par des pâtés de maisons en forme d'îlots.
- Constructions hétérogènes ou en ordre presque contigu. Les pâtés de maisons en îlots dont

Concept du secteur bâti
Konzept Siedlungsgebiet

Formes de construction compactes/*Kompakte Bauform*

Restructuration, nouvel aménagement/*Restrukturieren, Neugestalten*

Délimitation du secteur bâti/*Abgrenzung Siedlungsgebiet*

▶ **Rolf Hähnle, urbaniste FUS, Bienne**
Adaptation française: Jocelyn Bottinelli, Office d'urbanisme Bienne

le mode de construction est partiellement contigu sont très répandus à Bienne. Ce type de construction peut entraîner une structure d'affectation mixte et des caractéristiques spécifiques de quartier.

• Constructions en ordre non-contigu. La construction en ordre non-contigu sera différenciée selon son degré d'ordre et sa structure spatiale.

• Formes de construction spéciales. En règle générale, les modes de construction spéciaux s'expliquent par la fonction, en particulier quant il s'agit de bâtiments d'utilité publique ou d'entreprises artisanales et industrielles.

Contenus relatifs aux attitudes de planification urbaine

Les stratégies d'intervention superposées aux formes urbaines sont les suivantes:

• Préservation et renforcement des modes de construction. Cette mesure concerne les secteurs bâtis intacts du point de vue structure et fonctionnalité. Les constructions et les espaces extérieurs doivent être préservés, complétés ou remplacés dans le cadre de la structure existante.

• Consolidation des modes de construction diffus. Pour les secteurs dont la valeur d'utilisation est intacte mais le mode de construction indéterminé, il n'est pas besoin d'agir dans l'immédiat. Pour ne pas risquer de déstabiliser ces secteurs, il faut éviter d'intervenir dans l'ordre de construction dominant.

• Modification des modes de construction, nouvelle structure ou restructuration. Les secteurs au mode de construction vague ont souvent une valeur d'utilisation peu élevée. Ils doivent faire l'objet d'une restructuration sous la pression de projets de développement tout en augmentant la valeur d'utilisation (optimisation du volume bâti et meilleure utilisation des espaces verts).

• Modification des modes de construction, nouveaux aménagements. Concerne les secteurs jusqu'à présent non-bâtis.

Contenus du plan directeur, éléments structurels

Espaces routiers, espaces verts dominants et végétation constituent les éléments structurels du territoire urbain. Leur combinaison en un réseau cohérent et leur aménagement volontaire facilitent l'orientation en ville et sa compréhension.

• Espaces routiers marquants. En raison de leur fonction historique, les grands axes de liaison doivent être considérés comme des structures prééminentes du territoire urbain auxquelles s'ajoutent les axes liés au développement des lieux centraux (centre-ville, zones de détente prédominantes). Les éléments existants sont combinés en un réseau couvrant l'ensemble du territoire et dont la grandeur des mailles diffère selon les circonstances locales (par exemple niveau de développement ou aspect central du quartier). Cela explique en partie les différences de densité des espaces routiers marquant la structure du territoire urbain.

• Espaces verts. La conception des espaces verts s'appuie sur les éléments naturels du paysage et présente une offre diverse et bien répartie.

• Végétation marquante pour l'espace urbain. La création d'un réseau de végétation marquant l'espace urbain est soutenue par des réflexions d'ordre écologique, urbanistique et fonctionnel. Forêts, végétation des rives, allées et rangées d'arbres en constituent les éléments de référence. En principe, il est prévu d'équiper tous les axes routiers importants pour la structure urbaine de rangées d'arbres et d'allées. Une certaine réserve dans l'aménagement du reste des espaces est dès lors conseillée. ■

Concept des éléments structurels
Konzept Strukturelemente

Espaces verts structurant le secteur bâti/*Siedlungsstrukturierende Grünräume*
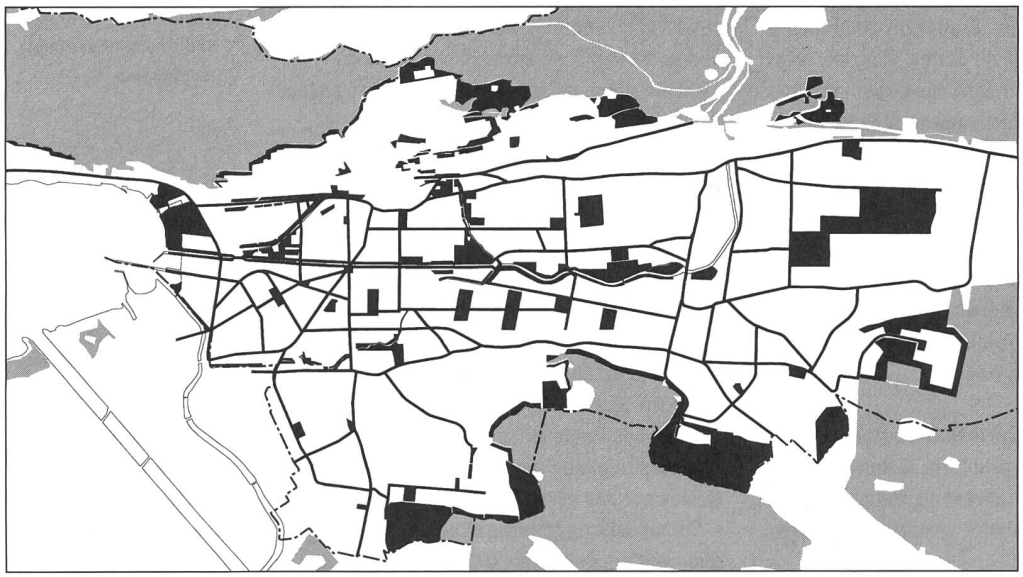
Espaces routiers marquants/*Strukturprägende Strassenräume*